

LA RECHERCHE TERMINOLOGIQUE ET SON IMPORTANCE
EN TRADUCTION

par : Saadia ELAMIN

THESE pour le Doctorat de IIIe cycle
UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE NOUVELLE
PARIS-III

I N T R O D U C T I O N

La présente étude est née d'une réflexion sur les problèmes que rencontre le traducteur lorsqu'il a affaire à une traduction spécialisée dans un pays comme le mien, le Soudan. Ce pays, comme tous les pays en développement, a besoin sans nul doute, de la traduction ne serait-ce que pour se moderniser, pour s'industrialiser. Mais le traducteur n'y trouverait aucun appui d'ordre terminologique ou documentaire pour bien accomplir sa tâche. Les quelques rares fois où j'étais appelée à traduire, m'ont fortement marquée. Un mot anglais on ne peut plus simple - dans l'apparence - comme GREY dans un texte sur les échanges commerciaux entre le Soudan et le Zaïre m'a posé des difficultés considérables : d'abord que désignait ce mot dans ce texte précis, et puis comment le traduire en arabe ? Il ne fallait surtout pas le traduire par ramādī (gris) car quel rapport aurait la couleur grise dans une liste comprenant COFFEE, TEA et d'autres produits de consommation courante ?

Il m'a fallu faire des recherches non négligeables auprès des gens concernés, sur les produits échangés entre les deux pays pour trouver que GREY, à l'origine GREY FABRIC, dé-

signait le "tissu écru" tel quel à la tombée du "métier à tisser", sans subir aucun traitement. Ces précisions ne m'avaient pas suffi pour traduire ce mot, car GREY étant un mot spécialisé, dénommant une chose spécialisée, il aurait certainement un mot spécialisé correspondant en arabe. Pour trouver cette correspondance spécialisée, j'ai fait appel aux gens du métier, c'est-à-dire aux spécialistes du textile, qui m'ont appris que la chose désignée par GREY dans leur domaine, se disait en arabe qumāš kām (tissu brut).

Je n'aurais sûrement pas trouvé cette appellation ni à partir du mot anglais même après avoir connu ce qu'il désignait, ni à partir de ma connaissance de l'arabe. C'est que les mots spécialisés, ou termes, utilisés par un nombre restreint de personnes pour désigner des réalités fort précises au sein d'un domaine déterminé, ne sont pas connus de tous ceux qui parlent une langue donnée. Pour traduire des textes destinés aux spécialistes d'un domaine, à ce nombre restreint de personnes, le traducteur devrait connaître leur spécialité, mais aussi les termes qu'ils emploient dans cette spécialité. Traduire GREY FABRIC par qumāš ramādī (tissu gris) faute de connaître le vrai terme, serait une erreur qui engendrerait la confusion ; on pourrait croire qu'il s'agissait d'un tissu teint de couleur grise.

A l'E.S.I.T., on nous a toujours répété que pour connaître et le domaine et les termes qui lui appartiennent en propre - deux aspects indispensables pour traduire un texte

spécialisé-, il fallait consulter un ouvrage de vulgarisation, un article encyclopédique et des ouvrages terminologiques. Mais que faire lorsque tous ces outils de travail manquent ?

C'est là que je suis arrivée à conclure que le traducteur, dans un pays comme le Soudan, ne devrait compter que sur lui-même : il devrait recueillir les termes d'usage, aller sur le terrain se renseigner sur un sujet spécialisé afin de comprendre son texte et de le traduire ensuite. C'est pour éviter que le traducteur consacre un temps considérable à la recherche des termes chaque fois qu'il aborde une traduction, que j'ai pensé qu'il serait utile de commencer par établir les termes des secteurs-clés : le textile, le sucre, l'agroalimentaire, etc... Et c'est pour cette raison que j'ai pensé apprendre une méthode de recherche des termes, dite recherche terminologique (1), qui serait un acquis pour moi, mais aussi et surtout, une contribution à l'effort d'arabisation qu'entreprend mon pays dans le domaine de l'enseignement technique et supérieur.

(1) Cette recherche, selon Guy RONDEAU, qui l'appelle "une recherche terminologique thématique" a pour but "d'établir, de façon plus ou moins exhaustive... l'ensemble des termes (notions et dénominations) rattachés à un domaine d'activité, à une discipline, à une technique, à une science, à un art, etc..., soit à l'intérieur d'une même langue, soit par rapport à deux ou plusieurs langues". Introduction à la terminologie, Centre Éducatif et Culturel inc, Montréal, 1981, p. 69-70.

Pour acquérir cette méthode, j'ai commencé par effectuer une lecture sur le domaine de la terminologie afin de savoir comment procéder à l'établissement des termes d'un secteur donné. Pour l'appliquer, j'ai choisi le domaine du textile, plus exactement celui de l'industrie cotonnière, qui est en pleine expansion au Soudan. En effet, ce pays qui est principalement un producteur de coton, a décidé (1), il y a une quinzaine d'années, de mettre sur pied une industrie cotonnière capable de transformer sur place une partie de la production du coton afin de satisfaire la demande locale en matière de tissu.

L'établissement des termes de l'industrie cotonnière au Soudan n'est donc pas un travail de terminologue mais plutôt celui d'une traductrice qui a réfléchi sur les problèmes que soulève l'exercice de son métier dans son pays.

La première partie de la présente étude s'efforcera d'exposer la méthodologie de la recherche terminologique telle qu'elle s'est dégagée de la lecture que j'ai effectuée dans ce domaine. Toutefois, le lecteur verra dans la deuxième partie que je ne me suis pas strictement tenue aux méthodes proposées par les spécialistes de la terminologie et ce pour deux raisons : premièrement, je suis partie de ma formation de traduc-

(1) Cette décision relève d'un plan d'industrialisation concernant l'industrie cotonnière dit le 15-year Plan for Sudan Cotton Textile Industries, élaboré par le Ministère Soudanais de l'Industrie en juin 1972.

trice ; c'est pour cela qu'on remarquera mon insistance sur la nécessité d'acquérir une connaissance adéquate du domaine avant d'aborder ce genre de travail. Deuxièmement, j'ai adapté la méthode à la réalité linguistique et documentaire de mon pays ; c'est pourquoi j'ai effectué "une visite descriptive" d'une usine de textile au Soudan, à la place de l'enquête orale proposée par les terminologues.

Dans la deuxième partie, le lecteur verra comment j'ai relevé et établi les termes de l'industrie cotonnière au Soudan : une description de l'étude sur le terrain que j'ai effectuée dans mon pays, un exposé sur l'usine visitée avec les opérations industrielles qui y étaient pratiquées. Cette partie sera suivie des termes trilingues : français, anglais et arabes, classés par opération industrielle. Ces mêmes termes seront classés par ordre alphabétique français vers la fin de cette étude.

Il convient de signaler que ces termes ne concernent que les branches de l'industrie cotonnière présentes au Soudan. Les termes arabes, le but recherché de cette étude, sont ceux effectivement utilisés dans le domaine, et que j'ai relevés à partir de la documentation spécialisée que j'ai réunie. Mon rôle se limitait à faire ressortir ces termes par les spécialistes du domaine dans un premier temps, et à les relever et classer dans un deuxième temps. Je n'ai donc ni proposé de nouveaux termes ni modifié les termes utilisés dans ce domaine.

Les termes que j'ai ainsi établis n'ont aucunement la prétention d'être complets ou exhaustifs, on notera certainement l'absence de quelques termes arabes face aux termes français et anglais. En effet, pour être complet dans ce genre de travail, il faudrait lui consacrer beaucoup plus de temps que les quelques deux mois et demi^{*} d'étude que j'ai pu passer au Soudan. Pour combler les trous, il me faudra approfondir la recherche de ces termes, retourner sur les lieux de travail pour recueillir les propos des gens du métier ; ce que j'ai l'intention de faire une fois de retour au pays.

Quant à la quatrième partie de la présente étude, intitulée : Le traducteur face aux termes établis, elle fera état de mes réflexions sur l'usage que pourrait faire le traducteur d'un recueil de termes comme celui que j'ai élaboré.

Les termes arabes que j'ai utilisés comme exemples dans les différentes parties de cette étude seront transcrits phonétiquement ; ils seront suivis de ce qu'ils signifient en français. Pour leur transcription phonétique, j'ai fait appel au Dictionnaire arabe-anglais (1) Le Hans Wehr. Les termes français utilisés comme exemples apparaîtront entre guillemets ils feront normalement l'objet d'une définition dans le chapitre : classement des termes par opération industrielle. Quant aux termes anglais utilisés comme exemples, ils seront écrits en majuscules.

(1) The Hans Wehr Dictionary of Modern Arabic, Edition J.M. Cowan, New York, 1976.

PREMIERE PARTIE - FONDAMENT METHODOLOGIQUE

- I -

I-1. LE TERME : CARACTÉRISTIQUES ET DÉFINITIONS :

Avant d'aborder les différentes étapes méthodologiques que comporte la recherche terminologique, il convient de donner quelques précisions sur ce que l'on cherche à relever, à savoir le terme.

Le Petit Robert nous donne la définition suivante : le terme est "un mot appartenant à un vocabulaire spécial, qui n'est pas d'un usage courant dans la langue commune". Cette définition fait état de deux caractéristiques du terme : d'abord son appartenance au vocabulaire d'une spécialité donnée; en fait, le terme ne doit pas se présenter isolément, mais relié au vocabulaire dont il fait partie, au domaine auquel il appartient. Deuxièmement, le terme n'est pas d'un usage courant dans la langue commune. Prenons un exemple qui entre dans le cadre de la présente étude : le mot arabe šāša est un mot qui relève de la langue commune, il est couramment utilisé pour désigner soit un tissu de coton très léger, soit un écran de cinéma, de télévision ou de projection. Ce même mot relié au domaine du "cardage", où il devient un terme, désigne une autre chose : "une couche de fibres fine et transparente, à la sortie du peigneur". C'est donc l'acception de

šāša dans le domaine du cardage qui n'est pas courante et non pas le terme en tant que signe linguistique.

Le fait d'être relié à un domaine spécialisé confère au terme des caractéristiques que n'ont pas les mots d'usage courant. D'une part, à l'intérieur de ce domaine, le terme désigne toujours la même chose, il renvoie à la même réalité. D'autre part, son utilisation est limitée, le plus souvent, aux spécialistes du domaine en question ; ceci permet de cerner et de préciser encore sa signification car "les spécialistes qui utilisent un même terme technique dans leur métier entendent la même chose par le même mot... Nous définirons ici le mot technique comme étant un terme dont l'emploi est limité à un nombre restreint de personnes et qui désigne une notion clairement définie et ne variant pas avec le contexte" (1). Revenons à notre exemple de šāša. Ce terme représente dans le domaine du "cardage" une notion bien précise : "une couche de fibres, fine et transparente, à la sortie du peigneur" ; šāša désigne toujours cette même notion précise, et ce peu importe la situation dans laquelle il est utilisé : que ce soit au cours d'un congrès des spécialistes de la filature pour discuter de l'importance de la régularité du poids de šāša par unité de longueur, ou d'une conversation entre ouvriers dans une usine de filature à propos d'une panne de "peigneur" qui a interrompu la formation de šāša.

(1) Danica SELESKOVITCH, Langage, langues et mémoire, éditions Minard, Paris, 1975, p.41.

De même, la notion décrite ci-dessus est toujours représentée par šāša. Ceci revient à dire que, à l'intérieur d'un domaine donné, le terme conserve sa signification dans tous les emplois ; il désigne toujours une seule notion qui est, elle aussi, désignée toujours par le même terme, il existe donc un rapport d'univocité entre le terme et la notion qu'il désigne. Cependant, il arrive qu'un terme, en tant que signe linguistique, désigne plusieurs notions à l'intérieur d'un même domaine, par exemple le terme arabe tajmi⁶ désigne dans le domaine de l'industrie cotonnière trois choses dans trois emplois différents : tajmi⁶ aš-šāša fi šariṭ : "condenser le voile en ruban" ; tajmi⁶ alḵuyuṭ bilʿadad almaṭlūb : "réunir le nombre nécessaire de fils" ; tajmi⁶ alḵaiṭ almansūj : "serrer la duite". Dans chacun de ces emplois, tajmi⁶ désigne une notion bien précise. Par conséquent, chaque emploi du terme, chaque acception est considérée comme un terme à part.

De ce qui précède, il ressort que le terme est une "unité linguistique qui dénomme une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine donné" (1). La fonction du terme consiste à dénommer une notion, il convient ici de préciser ce que l'on entend par notion en terminologie. La notion est "la représentation mentale qui correspond à notre perception

(1) Pierre AUGER et Louis-Jean ROUSSEAU, Méthodologie de la recherche terminologique, Office de la Langue française, Québec, 1978, p.31.

de tel objet du monde réel" (1). Pour reprendre notre exemple de šāša, la notion que désigne ce terme se constitue de l'image abstraite de l'objet qui se produit au cours du "cardage", tel qu'il se détache du "peigneur" sous forme d'une couche très légère et très fine. Cette image se compose des traits significatifs qui permettent d'identifier cet objet et le distinguer des autres objets à l'intérieur du même domaine. Ces traits concernent : la nature de l'objet, dans notre exemple il s'agit d'une couche de fibres ; ainsi que sa forme : la couche est fine et transparente. On peut continuer d'ajouter d'autres traits qui permettent de préciser davantage l'image de šāša, par exemple sa provenance: il se détache du "peigneur" sa destination : il s'engage dans "l'entonnoir", sa couleur, son épaisseur, son poids... etc. Ces dernières précisions servent bien évidemment à rendre plus nette l'image de šāša, mais elles n'entrent pas pour autant dans le cadre des traits essentiels à la formation de cette image ; elles constituent des caractéristiques individuelles propres à chaque šāša mais pas indispensables pour en constituer une représentation mentale. Par conséquent, la notion en terminologie est une "représentation abstraite composée de l'ensemble des traits communs essentiels à un groupe d'entités (objets ou idées) et obtenu par soustraction des caractéristiques individuelles de ces

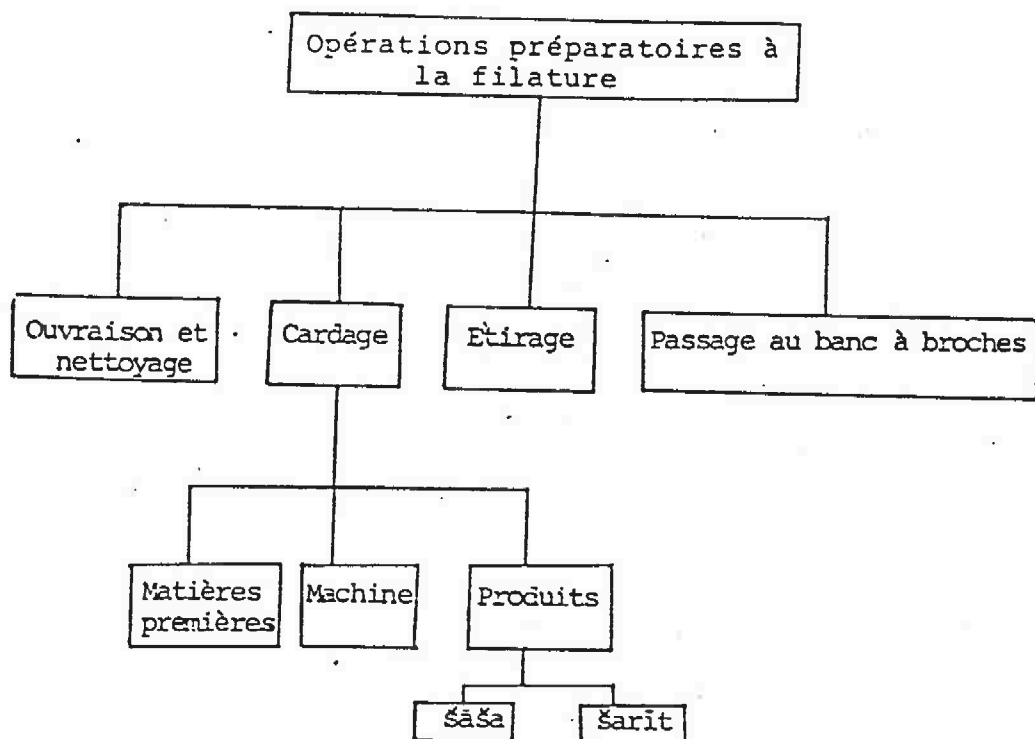
(1) MARNIX, Vincent et Georges LURQUIN, Terminologie et terminographie, in Le langage et l'homme, n°36, janvier 1978, p.48.

entités... Parmi les traits communs on trouve l'un ou l'autre ou l'ensemble des trois éléments suivants : forme, fonction et nature" (1).

La notion dénommée par le terme se présente, comme lui, dans un ensemble de notions relatives à un domaine donné. Elle se définit et se délimite par rapport aux autres notions du domaine. Revenons à notre exemple de šāša, ce terme qui correspond au terme "voile" en français, désigne une notion qui se délimite par rapport aux notions voisines, comme celle de šariṭ qui est le "ruban", celle de mabrūm : la "mèche", celle de milaf : "le rouleau de nappe"... et ainsi de suite. Chacune de ces notions se définit par rapport à ses voisines avec lesquelles elle forme un ensemble. De plus, à l'intérieur de cet ensemble, les notions ont des rapports hiérarchiques : certaines peuvent être classées sous une seule notion qui, elle aussi, peut relever d'un autre groupement sous une autre notion... etc., jusqu'à ce qu'on arrive à classer toutes les notions sous une seule notion clé. C'est cette structuration des notions qui donne le domaine. Par exemple, šāša et šariṭ peuvent être classés sous la notion de "produits du cardage", celle-ci peut être regroupée avec d'autres notions comme "la machine qui effectue le cardage" et "les matières premières"; les trois classées sous la notion "cardage" qui sera regroupée

(1) Guy RONDEAU, Introduction à la terminologie, op.cit., p.24.

avec celles "d'étirages", "d'ouvraison et nettoyage" et du "passage au banc à broches" sous la notion "d'opérations préparatoires à la filature"... et ainsi de suite. Pour illustrer cette structuration, j'ai dessiné le schéma suivant dans lequel les notions, sauf celles de šāša et sarīt, figurent en français pour faciliter sa lecture.



C'est au sein d'un domaine ainsi représenté, que la notion se délimite et se précise, et qu'elle est dénommée par un terme donné.

Mais le terme, cette unité linguistique qui assure la dénomination d'une notion précise, n'est pas forcément consti-

tué d'un seul mot, il est des cas où tout un groupe de mots est utilisé pour dénommer une seule réalité. Il s'agit dans ce cas d'un syntagme de dénomination qui peut se définir comme "un ensemble formé de deux ou plusieurs mots, que l'on ne peut dissocier sans changer le sens de l'ensemble ainsi formé" (1). Par exemple, dans le domaine de "l'encollage" une opération préparatoire au tissage, "la nappe des fils de chaîne" passe d'abord dans "la solution de colle", après cette opération, elle subit un "séchage à air chaud". On est en présence ici d'un syntagme de dénomination composé de quatre parties ; ces parties doivent se présenter toujours ensemble ; elles ne peuvent pas être dissociées ; aucune d'entre elles ne peut être supprimée, la présence des quatre est indispensable pour dénommer cette notion et la distinguer des autres notions voisines, par exemple celles qui représentent les autres procédés de séchage, comme le "séchage à tambour".

Le syntagme de dénomination désigne toujours une même notion, définie d'une façon bien précise au sein d'un domaine donné. Autrement dit, le syntagme de dénomination est "monoréférentiel, il exprime... une notion unique" (2). Il s'agit donc d'un terme à part entière, d'où la nécessité de reprendre la définition du terme pour préciser que le terme "est un mot ou un groupe de mots ... qui n'est pas d'un usage cou-

(1) Pierre AUGER et Louis-Jean ROUSSEAU, Méthodologie de la recherche terminologique, op.cit., p.31.

(2) Ibid., p.31.

rant dans la langue commune, et qui a un sens strictement délimité à l'intérieur d'un système de notions donné" (1).

L'objet de la recherche terminologique consiste donc à établir, pour un domaine donné, l'ensemble des termes ainsi défini : qu'il s'agisse de termes simples ou composés. Mais ladite recherche ne borne pas ses préoccupations au seul recensement des termes, bien au contraire, elle s'étend pour relever également le contenu notionnel de ces termes, c'est-à-dire la définition des notions qu'ils dénomment. Cette définition du contenu notionnel, prend davantage d'importance lorsqu'il s'agit de relever les termes dans deux ou plusieurs langues, car c'est à partir de ces définitions qu'on cherche à établir les équivalences ou les correspondances des termes d'une langue à l'autre ; en effet, l'objet n'est pas de trouver les équivalences des unités linguistiques dans les différentes langues, mais de trouver les dénominations à partir d'une équivalence de notions.

"La définition (en terminologie) est une phrase courte destinée à recouvrir exactement et à suggérer ce qu'on appelle le sens" (2). Son rôle est de mettre en évidence le contenu notionnel d'un terme, de décrire la notion désignée par ce terme. Cette description doit reprendre d'une manière succincte, les traits significatifs qui permettent d'identifier la

(1) Pierre AUGER, Bruno de BESSE et coll., Guide de Travail en terminologie, Cahiers de l'Office de la Langue française, n°20, Québec, 1973, p.23.

(2) Ibid., p.26.

notion dénommée par le terme, et à partir de cette identification, de trouver le terme équivalent ou correspondant dans d'autres langues. Autrement dit, la définition doit comporter des renseignements suffisants sur la notion, "pour en constituer une image mentale assez précise, permettant de trouver dans une autre langue la correspondance ou l'équivalence cherchée" (1).

Cependant, pour éviter que la définition ne soit une description longue et détaillée, faisant état d'éléments qui dépassent le cadre des renseignements nécessaires à l'identification d'une notion, elle doit se limiter aux seules indications indispensables pour suggérer le contenu notionnel. De ce fait, elle peut prendre "la forme d'indications sur la fonction d'un objet, la description d'un procédé, le fonctionnement d'une machine ou d'un appareil. On doit cependant limiter l'étendue de la définition aux éléments nécessaires à la compréhension du sens du terme par les usagers qui auront le plus souvent une bonne connaissance des notions propres au domaine traité" (2). Par exemple, pour définir "l'entonnoir de la carte", il suffit d'indiquer sa fonction, ainsi "l'entonnoir est une pièce qui sert à condenser le voile en ruban"

Ce genre de définition est donc destiné aux spécialistes

(1) Robert DUBUC, Qu'est-ce que la terminologie ? in La Banque des mots, n°13, P.U.F., 1977, p.11.

(2) Pierre AUGER et Louis-Jean ROUSSEAU, Méthodologie de la recherche terminologique, op.cit., p.33.

du domaine qui, connaissant et le domaine et les termes dans leur langue, cherchent pour une raison ou pour une autre, les termes correspondants dans une autre langue ; disons un technicien français cherchant l'équivalent du terme "entonnoir" en anglais, trouverait dans un ouvrage terminologique que ce terme défini comme "une pièce qui sert à condenser le voile en ruban" correspond à TRUMPET en anglais. Cette définition lui suffit pour identifier "l'entonnoir" qu'il connaît déjà et pour être sûr qu'il correspond à TRUMPET. Mais il n'en est pas de même pour le traducteur qui est étranger au domaine du "cardage". Pour lui une définition de ce genre, qui n'est en fait qu'une indication sur la réalité désignée par le terme, ne serait utile, à mon avis, que s'il avait déjà effectué une recherche documentaire qui lui apporte le minimum de connaissance thématique nécessaire au rattachement de cette indication aux informations antérieures. Pour se servir de cette définition, le traducteur devrait savoir au préalable, après avoir consulté un article encyclopédique par exemple, ou un ouvrage de vulgarisation que le "cardage" consiste à démêler les fibres de coton et les étaler sur une surface large afin de les nettoyer par l'élimination des impuretés. Ensuite, ces fibres étalées passeront dans "l'entonnoir" qui les transforme en cordon appelé "ruban". C'est là qu'il lui suffirait de lire dans un ouvrage terminologique, la définition sommaire du terme "entonnoir", pour le traduire par TRUMPET, en étant sûr qu'il ait utilisé le bon terme. C'est pour cette raison que la consultation des ouvrages terminologiques ne devrait

intervenir chez le traducteur, qu'après avoir effectuée suffisamment de recherche documentaire dans le domaine du texte qu'il traduit, pour asseoir les définitions et les équivalences des termes sur un fond de connaissance convenable.

Cela nous amène aux étapes de la recherche terminologique qui commencent justement par l'acquisition d'une connaissance thématique suffisante.

I .2. ÉTAPES DE LA RECHERCHE TERMINOLOGIQUE

Présentation du chapitre.

Dans ce chapitre, nous allons voir les étapes de la recherche terminologique telles qu'elles sont définies par les spécialistes de la terminologie. Toutefois, dans certains cas, j'ai intégré à ces principes, mon expérience personnelle, c'est-à-dire ce que j'ai fait pour relever les termes de l'industrie cotonnière au Soudan : il s'agit surtout des étapes préparatoires à la recherche terminologique que j'ai exécutées presque conformément aux principes définis par les terminologues. Quant à la deuxième partie des étapes de la recherche terminologique, à savoir : le travail terminologique proprement dit, c'est uniquement les principes qui y sont exposés; mon travail personnel fait l'objet de la deuxième partie de la présente étude, intitulée : Etablissement des termes de l'industrie cotonnière au Soudan.

Avant d'entrer dans les détails des étapes de la recherche terminologique, il me semble utile de rappeler l'importance de la connaissance linguistique qui constitue un préalable à la recherche des termes d'une langue donnée.

Préalable linguistique

La recherche des termes d'une langue donnée nécessite, au préalable, une connaissance approfondie de cette langue : il s'agit de bien connaître la langue commune afin de pouvoir analyser la documentation spécialisée écrite ou prononcée dans cette langue, en vue de relever les termes. Cette connaissance est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit de relever les termes composés, les groupements syntagmatiques ; car ici il faut savoir distinguer les syntagmes de dénomination qui font partie des termes à relever, des périphrases, ou groupements descriptifs qui s'emploient à l'occasion pour désigner un procédé ou une machine faute de connaître ou de se souvenir de son appellation.

Dans mon cas, pour relever les termes arabes de l'industrie cotonnière au Soudan, j'ai considéré ma connaissance de l'arabe (1) comme étant suffisamment approfondie pour me permettre d'entreprendre ce travail. Par conséquent, j'ai procédé directement aux différentes étapes de la recherche terminologique.

(1) L'arabe est ma langue maternelle mais aussi la langue que j'ai apprise dès l'école primaire. J'ai continué à l'apprendre pendant douze ans : à l'école primaire, "intermédiaire" et "secondaire". Dans ces trois écoles, j'ai appris toutes les autres matières : géographie, histoire, etc., en arabe à l'exception des mathématiques et des sciences exactes qui étaient enseignées en anglais à l'école secondaire. Après, j'ai obtenu le Diplôme de Traducteur de l'ESIT, en ayant l'arabe en langue A, c'est-à-dire langue maternelle.

A - ÉTAPES PRÉPARATOIRES A LA RECHERCHE TERMINOLOGIQUE

a) Acquisition de la connaissance thématique.

Pour relever les termes d'une spécialité donnée, il faut, nous l'avons vu, partir d'une connaissance approfondie de la langue commune; mais la seule connaissance linguistique ne permet pas d'identifier les termes qui appartiennent en propre à cette spécialité au cours de l'analyse de la documentation spécialisée qui sera évoquée plus loin dans cette étude. La raison en est simple : les termes n'étant en général que des mots puisés dans la langue commune mais ayant la spécificité de dénommer des notions bien précises dans un domaine spécialisé, leur identification comme termes relatifs à ce domaine passe obligatoirement par l'identification des notions qu'ils désignent, par la connaissance des réalités auxquelles ils renvoient.

Pour reprendre notre exemple du terme arabe šāša évoqué au début de cette étude, šāša est d'abord un mot qui relève de la langue commune où il désigne, selon le contexte, un écran de télévision, de cinéma ou de projection, un tissu blanc très léger. La connaissance linguistique de ce mot ne permet point à elle seule, ni de classer šāša en tant que terme propre à la filature, ni de savoir ce qu'il représente dans ce domaine. Cette connaissance linguistique, pour importante qu'elle soit, doit être nécessairement associée à une connais-

sance thématique portant sur la filature pour identifier ce mot comme terme relatif à ce domaine. Se basant sur la connaissance linguistique, uniquement, on risque de faire une analyse qui n'aboutit pas toujours à l'identification de la signification spécialisée du terme, on risque par exemple d'aboutir à une signification voisine de celle qu'a le terme dans le domaine.

Prenons un autre exemple qui démontre qu'en partant du côté linguistique des termes on risque de faire un faux pas : dans le "continu à filer à anneau", nous avons deux termes arabes qui désignent deux pièces de cette machine : halqa qui désigne dans la langue commune : anneau, et dibla qui désigne : bague ; le premier désigne dans le métier à filer une pièce dénommée "anneau" en français et RING en anglais. Le deuxième, c'est-à-dire dibla, désigne ce qu'on appelle en français "cursseur" et en anglais TRAVELLER. Les deux pièces désignées ont une forme circulaire ; comme les deux appellations arabes partent de la forme de ces pièces, on risque de les confondre si on se base uniquement sur leur côté linguistique sans connaître le principe de fonctionnement des pièces désignées. Le risque de confusion est d'autant plus important si on travaille dans plusieurs langues, en l'occurrence l'anglais et l'arabe, car RING pourrait être facilement considéré comme correspondant à dibla : dans la langue commune, dibla est surtout utilisé pour désigner "bague de fiançailles" qui correspond à WEDDING RING en anglais.

Pour relever *halqa* et *dibla* comme termes relatifs à la filature, mais aussi pour établir que *halqa* correspond à "anneau" et à RING, et que *dibla* correspond à "curseur" et à TRAVELLER, il faut avoir une certaine connaissance du "continu à filer" qui permet de connaître leur signification dans ce domaine précis, car les significations des termes "ne peuvent être identifiées que par la connaissance de la chose ; leur étymologie ne pouvant fournir qu'une signification approximative" (1).

Il s'agit donc de connaître les choses auxquelles renvoient les termes. La question qui se pose ici concerne le niveau de connaissance à atteindre pour identifier les termes relatifs à un domaine de spécialité. Robert DUBUC nous précise qu'il faut posséder, outre la connaissance linguistique "approfondie", une connaissance "au moins sommaire de la technique à aborder" (2). Je pense, en ce qui me concerne, que cette connaissance ne doit en aucun cas se limiter à une idée vague du domaine ; elle doit être, au contraire, approfondie à un niveau comparable à celui que doit acquérir le traducteur avant d'aborder une traduction dite technique. En effet, pour se préparer à une traduction spécialisée, le traducteur doit chercher d'abord à "élever ses connaissances à un niveau qui, tout en n'étant pas celui du spécialiste, est néanmoins nette-

(1) Danica SELESKOVITCH, Langage, Langues et Mémoire, op.cit. p.49.

(2) Robert DUBUC, Qu'est-ce que la terminologie ? op.cit., p.7.

ment supérieur à celui de la culture dite générale" (1). C'est ce niveau de connaissance qui permet au traducteur de comprendre le texte à traduire ; de même, celui qui entend relever des termes spécialisés en dépouillant un texte, en l'analysant, doit d'abord comprendre le texte. Il faut donc avoir ce que MOSKOWITZ appelle "une connaissance de compréhension" (2). Par exemple, pour dépouiller un texte sur les problèmes posés par "l'irrégularité de la nappe", il faut au moins savoir au départ que la "nappe" est le produit de la première opération préparatoire à la filature et qu'il est important de s'assurer de sa "régularité", c'est-à-dire la constance de son poids par unité de longueur, car elle sera transformée en d'autres produits dans les opérations suivantes jusqu'à l'obtention du fil ; par conséquent toute "irrégularité de la nappe" provoque systématiquement des irrégularités dans les autres produits et le produit final, à savoir le fil, ne sera plus conforme aux normes.

Pour développer cette connaissance, on consulte par exemple, un ouvrage de vulgarisation, tel un "Que sais-je ?". Ainsi, dans une première lecture, acquiert-on les notions de base et les termes qui les dénomment, par exemple, "cardage", "peignage", "étirage", etc... A partir de ce noyau de connaissance, on est à même de lire des ouvrages plus spécialisés et d'acquérir des notions de plus en plus spécifiques, ce qui

(1) Danica SELESKOVITCH, L'interprète dans les conférences internationales, édition Minard, Paris, 1968, p.113.

(2) Daniel MOSKOWITZ, Le traducteur : récepteur et destinataire du message, in Etude de linguistique appliquée, n°12, Didier, 1973, p. 72.

permet de repérer les termes qui les dénomment. Ceci est d'autant plus remarquable lorsqu'on travaille dans plusieurs langues ; dans mon cas par exemple, pour relever les termes arabes de l'industrie cotonnière au Soudan, j'ai commencé par la lecture des ouvrages français pour posséder la connaissance requise. Je ne connaissais pratiquement pas les termes arabes utilisés dans ce domaine, mais lorsque j'ai commencé le dépouillement de la documentation spécialisée arabe, il m'était aisé de repérer facilement les termes que je cherchais ; je partais chaque fois d'une notion connue pour chercher son appellation. Il est vrai comme le signale Danica SELESKOVITCH, que lorsqu'il y a "identité entre l'information reçue et la connaissance antérieure, le rattachement est direct et la compréhension équivaut à une re-connaissance" (1). Pour développer cette connaissance on fait appel aux spécialistes du domaine qui donnent leur conseil quant aux ouvrages à consulter.

Ainsi, pour préparer le terrain en vue de relever les termes de l'industrie cotonnière au Soudan, j'ai commencé par développer la connaissance requise de cette industrie. Pour choisir les ouvrages à consulter, mais aussi pour faire diriger mes travaux pendant les différentes phases que comporte la recherche des termes, je me suis adressée aux spécialistes du domaine, en l'occurrence à l'Institut Textile de France" (2).

(1) Danica SELESKOVITCH, L'interprète dans les conférences internationales, op.cit., p.93.

(2) Institut Textile de France. 35, rue des Abondances, Boulogne Billancourt.

Les ouvrages recommandés par cet établissement vont des ouvrages de vulgarisation aux manuels et ouvrages spécialisés (1). J'ai commencé par la lecture de trois ouvrages de la collection "Que sais-je ?" à savoir : le Coton et l'industrie cotonnière, la Filature et le Tissage. La consultation de ces ouvrages m'a apporté une certaine base de connaissance du domaine ; j'ai appris, par exemple, le but de différentes opérations de production, comment elles se déroulent, par quelles machines elles sont effectuées, etc... Ainsi, je suis arrivée à savoir ce en quoi consiste "l'ouvraison et nettoyage", le but du "cardage", comment on obtient un "ruban de carde", comment il se transforme en "mèche", etc...

Cependant, ces connaissances sont restées uniquement abstraites, c'est-à-dire qu'elles n'étaient pas associées à une image de la réalité à laquelle elles renvoient. Il n'empêche que, pendant la visite sur le terrain que j'ai effectuée à l'usine de textile : Friendship Textile Mill, à Alhassahissa au Soudan, comme nous allons le voir plus loin, ces connaissances, pour abstraites qu'elles soient, m'ont permis, non seulement, de suivre et de comprendre les explications et les descriptions de différentes opérations fournies par les spécialistes de divers secteurs de l'usine, mais également d'identifier la réalité qu'elles représentent. Autrement dit, ces connaissances verbales et abstraites m'ont permis d'acquérir

(1) Voir références bibliographiques B, p.178

une connaissance concrète du domaine, grâce à laquelle j'ai pu faire un rapprochement entre les termes et ce qu'ils représentent dans le monde du réel. C'est ainsi que j'ai découvert que le "ruban de carde" n'est pas une bande mince comme le mot ruban le laisse entendre, mais que c'est un gros cordon cylindrique ; et que la "nappe" de "l'ouvraison et nettoyage" ne ressemble guère à une nappe de table, car c'est une couche de fibres d'une épaisseur importante : environ cinq centimètres. En somme, la connaissance que j'ai développée grâce à la consultation des ouvrages français traitant de l'industrie cotonnière, associée à celle que j'ai acquise par la visite de l'usine, m'ont permis de dépasser le côté linguistique des termes pour me concentrer sur ce qu'ils représentent en réalité.

b) Délimitation du domaine.

Après avoir développé la connaissance thématique requise, il faut procéder à la délimitation du domaine sur lequel portent les termes à établir. Il s'agit de préciser les branches du domaine qui seront couvertes par les termes en écartant celles qui ne le seront pas, car "il ne suffira pas d'indiquer simplement le nom de ce domaine. Il sera nécessaire de bien préciser les subdivisions ou branches du domaine dont il y a lieu de tenir compte, d'une part, et les domaines apparentés à exclure, d'autre part" (1). Cette délimitation reste néanmoins

(1) Pierre AUGER, Bruno de BESSE et Coll., Guide du travail en terminologie, op.cit., p.28.

sommaire et provisoire ; elle se précise au fur et à mesure de la progression de la recherche ; mais elle vise, à ce stade préparatoire, à diriger les étapes suivantes, notamment celle concernant la collecte de la documentation spécialisée dans des orientations précises. Par exemple, si les termes portent sur l'industrie cotonnière, après avoir acquis la connaissance nécessaire de cette industrie, on arrive à savoir qu'en général, elle comporte les branches suivantes : la filature, le tissage, le tricotage, le blanchiment, la teinture, l'impression et les apprêts. Une délimitation du domaine à ce stade signifie tout simplement le choix des branches, à inclure dans la recherche, ce qui permet quant à l'étape suivante, à savoir la collecte de la documentation spécialisée, de ne réunir que les documents portant sur ces branches, laissant de côté ceux qui concernent les branches à exclure.

Dans mon cas, à la lumière de ce que j'ai lu dans les ouvrages spécialisés mais aussi de ce que je savais de l'industrie cotonnière au Soudan, j'ai délimité le domaine que j'entendais couvrir par les termes. J'ai décidé de couvrir les trois principales sections de cette industrie, à savoir : la filature du coton, le tissage et l'ennoblissement qui comprend le "blanchiment", la "teinture", l'"impression" et les "apprêts". J'ai donc écarté "l'égrenage" et ce pour deux raisons : premièrement, les ouvrages que j'ai consultés (1) ne considèrent

(1) Voir notamment : Pierre de CALAN, Le coton et l'industrie cotonnière, "Que sais-je ?", P.U.F., 1962, p.37.

pas "l'égrenage" comme faisant partie de l'industrie cotonnière. Deuxièmement, au Soudan alḥalj (l'égrenage) fait partie de la production du coton, c'est-à-dire qu'il est classé avec la culture et la cueillette et non pas avec ce que l'on appelle ṣināʿ at alḡazl wa n nasīj (industrie de filature et de tissage).

c) Collecte de la documentation spécialisée.

Etablir les termes d'un domaine spécialisé, c'est principalement relever les termes qui lui appartiennent en propre en dépouillant une documentation portant sur ce domaine. De ce fait, la documentation spécialisée constitue la base sur laquelle repose tout le travail terminologique; pour cette raison, elle doit être suffisamment vaste pour englober l'ensemble des termes utilisés dans le domaine concerné. Afin de préciser quel type de document il faut réunir pour constituer cette documentation, il convient de préciser d'abord les différents aspects que doivent couvrir les termes à relever.

A cet effet, les auteurs de la Méthodologie de la recherche terminologique nous précisent que les termes à relever doivent représenter dans un domaine donné, les aspects suivants (1) :

- phénomènes, principes et qualités ;
- machines, appareils et outillage ;

(1) Pierre AUGER et Louis-Jean ROUSSEAU, Méthodologie de la recherche terminologique, op.cit., p.31.

- opérations et procédés ;
- matières premières ;
- fabrications, conditionnement ;
- appellations d'emploi.

Si la documentation à réunir doit faire apparaître les termes qui représentent ces aspects, elle doit, elle aussi, porter sur ces mêmes aspects.

La documentation spécialisée se compose généralement de deux parties : une partie écrite et une partie orale. Commençons par la partie écrite puisqu'on "devra utiliser principalement les sources écrites comme base de travail" (1). Les documents qui constituent cette partie doivent provenir d'origines différentes, d'abord il faut réunir les documents qui émanent des entreprises du secteur concerné : il s'agit surtout des imprimés qui se composent de rapports, de notes de service, de règlements, etc... On doit également réunir des documents émanant de l'enseignement et de la formation professionnelle : il s'agit des manuels utilisés dans ces deux domaines. A cela viennent s'ajouter les revues et les ouvrages spécialisés ainsi que les lexiques et les vocabulaires spécialisés. En somme, "toute publication spécialisée originale se rapportant au sujet doit être retenue pour la compilation" (2).

(1) Ibid., p.28.

(2) Roger GOFFIN, La recherche terminologique : de la réalité du métier à son apprentissage, in Terminologie 76, édition La Maison du Dictionnaire, Paris, 1977, p.II-46.

La deuxième partie de la documentation à réunir consiste en une enquête orale sur le terrain. Celle-ci est destinée principalement à compléter les résultats obtenus par l'analyse de la documentation écrite, c'est-à-dire : après avoir dépouillé les documents écrits, on fait appel à l'enquête orale pour relever les termes effectivement utilisés dans le domaine, mais ne figurant pas dans la documentation écrite. En effet, "l'enquête orale sur le terrain a pour but de faire ressortir les mots les plus usuels, employés couramment en milieu de travail. Elle complète directement et nécessairement les données recueillies par dépouillement des sources écrites; ... c'est le choix des notions qui dirige l'enquête et limite par le fait même le nombre de mots à recueillir sur le terrain" (1).

J'ajoute pour ma part, que l'enquête orale devrait avoir principalement pour rôle de vérifier si les termes qui figurent dans les textes et les ouvrages spécialisés sont effectivement ceux utilisés sur le terrain, car, je pense qu'il serait inutile de relever les termes d'un domaine donné en se basant exclusivement sur les sources écrites qui risquent fort de contenir de beaux termes qui restent dans les ouvrages, tandis que sur le terrain on s'exprime autrement. Par ailleurs, le principe de se baser sur les sources écrites peut être valable pour un pays comme la France, le Québec, et ce genre de

(1) Pierre AUGER, Bruno de BESSE et Coll., Guide de travail en terminologie, op.cit., p.44.

pays où la documentation spécialisée écrite est abondante. Mais lorsqu'il s'agit de relever les termes dans un pays comme le Soudan qui accuse une pénurie, pour ne pas dire une absence pure et simple, de documents spécialisés écrits en langue arabe, la seule solution est justement de se baser sur l'enquête orale comme principale source documentaire. A cet effet, les auteurs de la Méthodologie de la recherche terminologique ont certainement omis de penser à ce genre de cas et de proposer des solutions lorsqu'ils disent "il va de soi que les enquêtes sur le terrain ne permettent pas de relever tous les termes relatifs à une spécialité. La langue orale ne véhicule qu'une partie de la terminologie et on devra utiliser principalement les sources écrites comme base de travail" (1). En ce qui me concerne, pour relever les termes de l'industrie cotonnière au Soudan, je me suis basée sur l'enquête orale comme principale source documentaire. Toutefois, pour éviter que l'enquête ne fasse ressortir qu'une partie des termes uniquement, je l'ai transformée en ce que j'ai appelé une "visite descriptive" qui sera exposée dans la deuxième partie de ce travail.

Pour revenir à l'enquête orale telle qu'elle est définie par les spécialistes de la terminologie, il existe deux types d'enquêtes : une enquête dite systématique, et une autre dite non systématique. L'enquête systématique convient lorsqu'on prépare la terminologie d'une seule usine, dans ce cas, le questionnaire de l'enquête est préparé à l'avance et l'en-

(1) Pierre AUGER et Louis-Jean ROUSSEAU, Méthodologie de la recherche terminologique, op.cit., p.29.

quête est menée d'une façon verticale pour couvrir l'ensemble des activités de l'usine : du début jusqu'à la fin. Par exemple, s'il s'agit d'établir les termes d'une usine de filature, l'enquête qui est menée dans cette usine couvre toutes les opérations de filature suivant l'ordre dans lequel elles se présentent : d'abord "l'ouvraison et nettoyage", puis le "cardage", ... etc.

Par contre, quand il s'agit de relever les termes de l'ensemble d'une spécialité, on fait appel à l'enquête dite non systématique. Ici, on choisit, pour un secteur donné, les entreprises les plus représentatives : c'est-à-dire celles qui comportent l'ensemble des activités propres au secteur étudié, et on limite l'enquête à une partie des services de chacune de ces entreprises de façon à couvrir l'ensemble des activités du secteur. Par exemple, si le secteur concerné était la filature du coton au Soudan et qu'il y avait deux procédés de filature pratiqués : la "filature à anneau" et la "filature rotor". Des huit usines de filature que compte le pays, on en choisit une qui pratique la "filature à anneau", et une autre qui pratique la "filature rotor" ; on mène l'enquête dans ces deux usines de la façon suivante : dans la première l'enquête sera limitée à deux opérations préparatoires à la filature, disons "l'ouvraison et nettoyage" et le "cardage", plus la "filature à anneau" ; dans la deuxième enquête, on se limitera aux opérations préparatoires qui ne sont pas encore couvertes, à savoir le "peignage", "l'étirage" et le "passage aux bancs à broches", plus la "filature rotor". Et c'est ainsi que tout

le secteur sera couvert par l'enquête et donc par la terminologie ; car il est difficile d'étendre l'enquête orale sur le terrain à toutes les usines d'une spécialité donnée.

Dans l'une ou l'autre de ces enquêtes, on prépare ses questions en fonction des renseignements à recueillir, des termes à faire ressortir. On interroge les personnes qui travaillent mais aussi on note l'affichage et l'étiquetage sur les machines, on recueille les documents et les imprimés qui émanent de l'usine.

Je rappelle en ce qui me concerne, que les questions qu'on pose lors de l'enquête orale, ne doivent pas être du genre "comment s'appelle cette pièce ?", car j'ai remarqué que les personnes que j'interrogeais pendant ma visite de l'usine soudanaise hésitaient et doutaient du terme qu'elles me donnaient, surtout parce qu'elles savaient que j'étais à la recherche de termes. C'est pourquoi les questions que je posais avaient pour but de créer une situation normale de communication, de poser des questions, non pas dans le but de faire apparaître un terme, mais plutôt en cherchant à comprendre un procédé, une opération, etc... Par exemple : "mais le ruban, est-ce qu'il est enroulé ensuite sur cylindre ?", et j'obtenais une réponse complète dans laquelle étaient insérés les termes que je cherchais : du genre (non, il est simplement "disposé en spires" dans ce "pot tournant", muni d'un "plateau tournant" aussi, etc...). Il est évident que pour poser ce type de questions, il faut partir d'une bonne connaissance

du domaine.

Les deux parties de la documentation spécialisée évoquées jusqu'à présent, à savoir : les documents écrits et l'enquête orale, constituent le corpus d'analyse, c'est-à-dire le corpus qui sera dépouillé pour relever les termes. Il reste une autre partie du corpus qu'il faut réunir également : il s'agit du corpus de référence qui sera utilisé principalement pour relever les définitions des termes, mais aussi pour vérifier le degré de lexicalisation des syntagmes de dénomination comme nous allons le voir plus loin. Le corpus de référence est constitué essentiellement par (1) :

- les dictionnaires spécialisés
- les dictionnaires généraux
- les encyclopédies ;
- les normes nationales et internationales.

Pour moi, en ce qui me concerne, la collecte de la documentation spécialisée en vue de relever les termes arabes de l'industrie cotonnière au Soudan, a fait l'objet d'une étude sur le terrain que j'ai effectuée, notamment dans l'usine soudanaise Friendship Textile Mill. Cette étude sera évoquée dans la deuxième partie de la présente étude intitulée : Etablissement des termes de l'industrie cotonnière au Soudan.

(1) Pierre AUGER et Louis-Jean ROUSSEAU, Méthodologie de la recherche terminologique, op.cit., p.38.

d) Etablissement de l'arbre du domaine.

La collecte de la documentation spécialisée permet en même temps d'approfondir la connaissance thématique, de connaître le domaine avec ses branches et leurs subdivisions, mais aussi la manière dont elles sont organisées à l'intérieur de ce domaine. A mesure que cette connaissance se développe, le domaine se délimite et se précise, c'est pour cette raison qu'il faut procéder, une fois que la documentation a été réunie, à une deuxième délimitation du domaine. Celle-ci, à l'inverse de la première délimitation sommaire et provisoire, représente un plan détaillé fait à la suite d'une analyse de l'ensemble des réalités que couvre le domaine, ou, autrement dit, l'ensemble des notions qui constituent le domaine. Ce plan représente en fait le champ notionnel ; il présente les parties de ce champ structurées dans l'ordre où elles sont dans le monde du réel, c'est-à-dire selon les rapports qu'elles ont effectivement entre elles : par exemple, les parties principales qui regroupent quelques parties secondaires qui, elles, regroupent des branches ayant des subdivisions... etc. Cette organisation qui fait état des rapports hiérarchiques existant entre les composantes d'un champ notionnel prend la forme d'un arbre, d'où son appellation d'arbre du domaine.

Etablir l'arbre du domaine, c'est d'abord découper le champ notionnel en branches, puis continuer à découper chaque branche en subdivisions jusqu'à ce qu'on arrive à inclure toutes les divisions qui regroupent l'ensemble des notions présen-

tes dans un domaine donné. On commence donc par les parties principales en allant vers les petites divisions, c'est-à-dire : "Le principe à observer est qu'il faut aller du générique vers le spécifique en ne craignant pas de descendre à plusieurs niveaux et en ne cherchant pas la symétrie à tout prix; en effet, certaines branches demandent des développements plus importants que d'autres" (1).

Les dénominations de différentes parties de l'arbre ne sont autres que celles dénommant les notions du domaine et notamment les notions-clés qui peuvent regrouper d'autres notions et autour desquelles viennent se déposer les termes au moment du dépouillement. De ce fait, l'arbre du domaine constitue un guide pour le dépouillement de la documentation spécialisée, il sert en même temps de plan pour le classement des termes relevés. Pour l'établir, on fait appel à la documentation spécialisée mais surtout aux spécialistes du domaine dans le but de s'assurer que la structuration de l'arbre respecte l'organisation des activités du domaine concerné, et de vérifier que la totalité du champ notionnel est représentée dans l'arbre.

Par l'établissement de l'arbre du domaine se terminent les étapes préparatoires à la recherche terminologique.

(1) Guy RONDEAU, Introduction à la terminologie, op.cit., p.72.

B - TRAVAIL TERMINOLOGIQUE PROPREMENT DIT.

a) Le choix des termes.

Les étapes préparatoires étant terminées, on procède au dépouillement de la documentation spécialisée en vue de relever les termes. L'ensemble des termes qui appartiennent en propre à un domaine donné constituent la nomenclature, le dépouillement a donc pour but d'établir la nomenclature.

En dépouillant un texte ou tout autre document écrit ou oral, on se trouve devant une diversité de formes linguistiques allant des mots grammaticaux aux groupements syntagmatiques composés de plusieurs mots, en passant par les termes simples. Le problème qui se pose alors concerne le choix des unités à retenir pour constituer la nomenclature, sachant que celle-ci ne doit pas se limiter aux termes simples qui dénomment les notions de base, mais qu'elle doit contenir toutes les formes linguistiques utilisées dans un domaine de spécialité. En effet, "la terminologie ne borne pas ses préoccupations aux concepts de base, mais elle englobe tout l'arsenal des moyens d'expression d'une technique donnée : concepts fondamentaux, termes et expressions, locutions verbales et adjectives... L'objet n'est plus de trouver des étiquettes pour des réalités concrètes ou des notions de base, mais d'i-

dentifier les tours d'expression propres à la technique étudiée" (1). La nomenclature doit comporter l'ensemble de ces tours d'expression.

Je pense pour ma part, que ce principe défini par les spécialistes de la terminologie, prend davantage d'importance si les termes qu'on relève doivent être utilisés par le traducteur, car, pour lui, il ne suffit pas uniquement de connaître l'équivalent de tel ou tel terme dans une autre langue, mais il lui importe également de savoir quels sont les mots qui vont avec un terme donné, ses collocations. En effet, devant la nécessité de respecter le génie de la langue dans laquelle il traduit, le traducteur ne se contente pas uniquement de savoir que "voile" se dit šāša en arabe, mais il cherche aussi à savoir que "condenser le voile" se dit tajmī' aš šāša, donc "assembler le voile" et non pas takṭīf qui correspond normalement à "condenser" dans sa signification courante.

Pour revenir au problème concernant le choix des termes, tout d'abord les deux connaissances nécessaires pour le faire, qui sont, rappelons-le, la connaissance approfondie de la langue commune et la connaissance thématique suffisante, permettent d'une part, d'écarter les mots simples et les groupements syntagmatiques qui appartiennent uniquement à la langue commune, c'est-à-dire ceux qui sont employés dans la documen-

(1) Robert DUBUC, Qu'est-ce que la terminologie ?, op.cit., pp.7 et 8.

tation spécialisée mais qui gardent leur signification courante. Ces deux connaissances permettent d'autre part, de retenir les termes simples qui relèvent de la langue spécialisée, par exemple : "peigne", "ruban", "duite", etc... Mais c'est les termes composés, c'est-à-dire les syntagmes de dénomination qui nécessitent un choix. Ici, il s'agit de faire la différence entre un syntagme lexicalisé, dont les parties composantes sont "soudées" et un syntagme de discours, qui est en quelque sorte une périphrase, ayant un caractère descriptif. Par exemple, dans la documentation spécialisée arabe, j'ai rencontré ce groupement syntagmatique : *jihāz iqāf kuyūt assadāh fī ḥālat inqitā' kait* qui, traduit littéralement en français, donne : "dispositif d'arrêt des fils de chaîne en cas de rupture d'un fil". Il est évident qu'il s'agit d'une périphrase et non pas d'un terme.

Pour décider si oui ou non on doit retenir un syntagme pour la nomenclature, on doit examiner tout d'abord son degré de lexicalisation, qui est fonction surtout de la fréquence de son emploi dans les différentes sources documentaires. La présence d'un syntagme dans des ouvrages lexicologiques et terminologiques témoigne aussi de sa lexicalisation, et donc de son aptitude à figurer parmi les termes à établir. Un autre critère pour choisir les syntagmes, et qui intéresse particulièrement la recherche terminologique comparée, c'est-à-dire l'établissement des termes d'un domaine donné dans plusieurs langues : "représentation, dans une autre langue, de la même

notion au moyen d'un terme simple" (1). Par exemple, le syntagme arabe : al laff fī maṭwah peut être retenu car il désigne la notion dénommée "ensouplage" en français, et BEAMING en anglais.

Je pense pour ma part, que les critères que nous venons de voir, ne peuvent être appliqués au choix des termes composés arabes à l'état actuel des choses, que dans une moindre mesure. Par exemple, au Soudan, qui ne fait d'ailleurs pas exception à la règle, les ouvrages lexicologiques et terminologiques arabes, sur lesquels on doit normalement se baser pour déterminer la lexicalisation d'un groupement syntagmatique, sont pratiquement inexistantes. De ce fait, pour choisir les groupements arabes qui figurent dans les termes de l'industrie cotonnière, je me suis basée en grande partie sur la fréquence de leur emploi. Mais, ma principale source documentaire étant l'enquête orale, j'ai rencontré fréquemment des syntagmes longs et descriptifs comme celui évoqué ci-dessus : jihāz iqāf kuyūṭ as-sadāh fī ḥālat inqitā' kait. Dans ce genre de cas, je cherchais surtout dans la documentation s'il existait un autre terme, simple ou composé, pour dénommer la même notion. Ici, par exemple, j'ai trouvé un autre syntagme, moins long : hassās as-sadāh, qui signifie en français tâteur de chaîne, et qui désigne la même notion, dénommée en français "casse-chaîne".

(1) Guy RONDEAU, Introduction à la terminologie, op.cit. p.79.

Il est évident qu'il ne s'agit point de faire un choix arbitraire entre tel ou tel groupement syntagmatique en fonction de sa longueur ou de son élégance. Pour éviter tout choix arbitraire, je propose qu'en terminologie, on procède comme en traduction : on choisit "les termes habituellement utilisés par les spécialistes du domaine considéré ... peu importe que ces termes soient pertinents, précis, élégants ou non. Seul l'usage fait loi" (1). On se base donc exclusivement sur l'usage, par exemple le terme arabe évoqué plus haut : allaff fi matwah qui signifie en français "enrouler sur ensouple" et qui correspond à "ensouplage", pourrait parfaitement être remplacé par un terme simple : aṭ-ṭayy. Mais puisque c'est le premier qui est utilisé et non pas le deuxième, il faut le retenir pour la nomenclature.

A la lumière de ces précisions concernant le choix des termes composés, mais surtout en fonction de la connaissance thématique qu'on a déjà développée et approfondie, on procède à l'analyse de la documentation spécialisée qui porte le nom de dépouillement, en vue de relever les termes.

b) Dépouillement de la documentation spécialisée.

Selon les spécialistes de la terminologie, il y a deux cas qui déterminent la façon dont on procède au dépouillement

(1) Daniel MOSKOVITCH, Le traducteur : récepteur et destinataire du message, op.cit., p.77.

pour établir une nomenclature dans chacune des langues concernées : dans le premier cas, il existe une nomenclature déjà établie dans une de ces langues; on la prend alors comme point de départ. On commence tout d'abord par définir le contenu notionnel des termes qui la composent et à partir de ce contenu notionnel on procède à l'établissement d'une nomenclature pour chacune des autres langues. En somme la nomenclature existante sert de guide pour établir les autres nomenclatures. Dans le deuxième cas, il n'y a pas de nomenclature pré-établie, on procède directement au dépouillement du corpus pour chaque langue séparément en vue d'établir une nomenclature.

On commence, pour une langue donnée, à dépouiller le corpus d'analyse, que nous avons déjà vu dans l'ordre suivant : d'abord, les imprimés qui émanent des entreprises du secteur concerné. A l'intérieur de ces imprimés on commence par les textes industriels censés contenir davantage de termes spécialisés, puis on passe aux textes officiels, comme les règlements et les notes de service. C'est les manuels utilisés dans l'enseignement technique et la formation professionnelle qui viennent ensuite, suivis par les revues et les ouvrages spécialisés. Après avoir terminé le dépouillement des documents écrits, on passe à l'enquête orale sur le terrain.

Pour que la nomenclature soit la plus complète possible, le dépouillement doit être effectué d'une façon très poussée. On commence par le repérage des termes : il s'agit de parcourir les textes dans un premier temps, afin de relever

tous les termes, simples ou composés, qui dénomment les notions qui constituent le domaine. Cette opération nécessite bien évidemment la connaissance des notions pour lesquelles on cherche les dénominations, autrement dit, elle nécessite une connaissance thématique suffisante. Les termes ainsi relevés doivent être classés dans les cases qui leur correspondent dans l'arbre du domaine. Ceci donne, en fin de compte, un classement des termes par groupement de notions. On se contente dans cette étape de relever le maximum de termes en notant la fréquence de leur apparition dans les différents documents. Cette indication est particulièrement valable pour les termes composés ou groupements syntagmatiques car, on doit commencer par "relever le plus grand nombre d'unités complexes, dans leur séquence complète, quitte à les analyser plus tard à la lumière des attestations diverses que l'on aura recueillies" (1). On relève également la définition pour chaque terme dans le but de préciser son contenu notionnel. L'exhaustivité est atteinte lorsque le dépouillement commence à ne plus fournir ni de nouveaux termes, ni des précisions concernant les termes déjà relevés, c'est alors qu'on atteint "les passages à vide qui commencent dès que le dépouillement n'apporte plus d'information ou d'enrichissement" (2) des termes relevés.

Après cette opération de repérage, les termes seront examinés quant à leur contenu notionnel et surtout à leur

(1) Pierre AUGER et Louis-Jean ROUSSEAU, Méthodologie de la recherche terminologique, op.cit., p.31.

(2) Robert GALISSON, Lexicologie et enseignement des langues, Hachette, 1979, p.79.

fréquence dans le but de déterminer ceux qui feront partie de la nomenclature. Le choix des termes sera effectué en fonction des critères évoqués plus haut.

Le dépouillement ne concerne jusqu'ici qu'une seule langue ; c'est après l'établissement de la nomenclature d'une langue donnée qu'on recommence les mêmes étapes pour chacune des autres langues séparément. Cette méthode de dépouillement baptisée par DUBUC, le "dépouillement parallèle", permet, selon lui "de tenir un compte judicieux de l'usage et de ne pas se laisser enliser dans les sables mouvants de la traduction. On ne fait pas de terminologie en traduisant mais en retrouvant la démarche spontanée propre à chaque langue du travail" (1).

Signalons à ce propos, que le terme "traduction" utilisé par Robert DUBUC ici, désigne certainement la transposition des signes linguistiques d'une langue à l'autre, la traduction de leur signification courante, qui donne, par exemple janāḥ en arabe pour "l'ailette du banc à broches" alors que cette pièce se dit fanūs, c'est-à-dire lampe à pétrole. Cette transposition des signes linguistiques de différentes langues n'a rien de commun avec l'opération traduisante qui consiste justement à retrouver à partir du sens, "la démarche spontanée propre à chaque langue".

(1) Robert DUBUC, Le vocabulaire du microphone, in La Banque des mots, n°2, P.U.F., 1972, p.156.

Pour revenir au dépouillement parallèle, cette méthode permet de respecter "le découpage du réel" (1) qui, on le sait, se fait d'une manière différente d'une langue à l'autre. En effet, dans cette méthode il ne s'agit pas de s'aligner sur une nomenclature dans une langue donnée pour chercher les équivalences dans une autre langue. Au contraire, à partir d'un champ notionnel exploré et découpé en structures bien organisées, on établit une nomenclature dans une langue et ensuite à partir de ce même champ on établit une autre nomenclature pour une autre langue. Les équivalences et les correspondances entre les composantes des deux nomenclatures seront établies au cours d'une deuxième phase : après l'établissement des nomenclatures on procède à l'examen du contenu notionnel des termes et c'est en fonction de ce contenu notionnel que les termes de différentes langues se disent équivalents ou correspondants.

Pour relever les termes de l'industrie cotonnière au Soudan, je me suis conformée à la méthode de dépouillement parallèle. Les modalités selon lesquelles j'ai dépouillé la documentation spécialisée seront exposées dans la deuxième partie de cette étude

(1) Voir notamment Georges MOUNIN, Les problèmes théoriques de la traduction, Gallimard, 1976, p.77.